

23 jan 2004 -13:00

Appartient à Conseil des Ministres du 23 janvier 2004

Convention entre l'AFSCA et le CERVA

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a donné à l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA) l'autorisation de conclure une convention avec le Centre d'étude et de recherches vétérinaires agrochimiques (CERVA) .

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a donné à l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA) l'autorisation de conclure une convention avec le Centre d'étude et de recherches vétérinaires agrochimiques (CERVA) .

Cette convention est indispensable afin de donner une base solide à la poursuite de la collaboration sur le plan de la lutte contre les maladies du bétail. La convention est financée par des moyens de l'AFSCA. Les dépenses sont imputées sur l'article 526.050 " Frais de labo ".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe